
**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 28 Novembre 2014

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 13

Date de convocation : 21 Novembre 2014

Date d'affichage : 5 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absents excusés : Christiane GRUSZKOWSKI, Hervé LUCAS

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 24 Octobre 2014.

Point sur les travaux dans le Parc Nature

Jean BOUTHRY fait le compte-rendu au Conseil municipal de la Commission Parc Nature du 20 novembre dernier. Il rappelle l'ensemble des travaux réalisés :

- l'abattage des peupliers
- le déchiquetage des branches
- le curage et la modification des mares (dans le cadre de la convention passée avec le Parc Naturel Régional du Perche)

Il propose la réalisation des travaux suivants :

- remettre en état le chemin piétonnier : nettoyage puis pose de cailloux
- former des têtards sur l'une des mares
- couper la haie le long de la route de la Basse Passière
- refaire la haie plessée
- nettoyer la saulaie

- mettre les pancartes explicatives dans le parc
- déplacer l'oseraie à l'entrée du parc (côté bourg)
- nettoyer les souches de peupliers

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux listés ci-dessus et demande un devis pour l'acheminement et la fourniture de cailloux, à la société PIGEON TP, pour la remise en état du chemin piétonnier.

Une réunion de la Commission Parc Nature est fixée le 12 janvier 2015 pour travailler sur les panneaux.

Point sur la cérémonie du 10 Novembre

Le Conseil municipal est très satisfait du déroulement de la cérémonie du 10 Novembre 2014. Cette cérémonie, pour laquelle il y a eu de nombreux retours positifs, a permis de finaliser le travail réalisé autour du centenaire de la Grande guerre. Le Conseil municipal tient à remercier l'ensemble des participants et décide d'envoyer, très prochainement, une carte de remerciements à chacun d'entre eux.

Les photos prises et le film enregistré lors de la soirée du 10 Novembre seront projetés lors des vœux du Maire le 10 janvier 2015.

Point final sur la restauration des vitraux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il rencontrera Thérèse BOULAY, présidente de l'association sauvegarde de l'église, avant la prochaine séance du Conseil municipal, pour faire un point financier sur les dons collectés par l'association pour la restauration des vitraux de l'église.

Ces travaux de restauration des vitraux étant terminés, l'Atelier Loire va procéder à la facturation finale.

Préparation de l'Infos Préaux n°26

Catherine BOUCAULT fait le point sur la conception du nouveau numéro Infos Préaux. Elle précise qu'il aura la même présentation, que l'édition du mois de juillet, en deux parties : « Informations communales » et « Vie associative ».

Une réunion est fixée le 4 décembre 2014 pour la relecture et la mise en page finale. L'impression des bulletins se fera aux alentours du 12 décembre pour une distribution deuxième quinzaine de décembre.

Programme d'actions du jardin Godin

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que le jardin soit nommé « Jardin GODIN » dans le sens où le jardin appartenait à Monsieur et Madame GODIN et en référence au familistère fondé à la fin du 19^{ème} siècle par l'industriel Jean-Baptiste André GODIN, qu'il avait fait construire pour loger ses ouvriers et leurs familles.

Il propose que le jardin GODIN soit un jardin partagé : un article explicatif sera publié dans le prochain numéro Infos Préaux.

Monsieur le Maire précise que les employés communaux ont nettoyé le jardin cette semaine.

Evolution de la réforme territoriale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est en recherche d'informations financières et juridiques concernant la création d'une Commune Nouvelle.

Une réunion d'information avec Alain LAMBERT sur les communes nouvelles se tiendra le vendredi 19 décembre 2014. Sont conviés les Maires, les conseillers municipaux ainsi que les secrétaires de mairie.

Décision modificative N° 4/2014

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors du vote du budget primitif de 2014, les crédits en dépenses de fonctionnement aux articles 6411 Personnel titulaire, 6413 Personnel non titulaire et 6451 Cotisations à l'URSSAF sont insuffisants. Les recettes de fonctionnement sont quant-à elles plus importantes avec les aides accordées pour l'emploi d'avenir.

Il propose donc de prélever un crédit inscrit à l'article 022, réservé aux dépenses imprévues, pour mandater les charges de personnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessous :

En dépenses :	au 022 :	- 10 000 €
	au 6411 :	+ 1500 €
	au 6413 :	+ 6000 €
	au 6451 :	+ 2500 €

Loyer du logement situé au 7 rue de la Madeleine (ancienne Mairie) à compter du 1^{er} décembre 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location par Mme Véronique MEUNIER, née le 7 juillet 1966 à Châteaudun (Eure et Loir), agent de service hospitalier à l'ETS public de santé de Bellême, domiciliée 70 rue du Général Jouvin à Nocé (Orne).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de consentir un bail pour une durée initiale de 6 ans, du 1^{er} Décembre 2014 au 30 Novembre 2020, à Madame Véronique MEUNIER moyennant un loyer mensuel de 450 € + 100 € de charges provisionnelles (pour le chauffage et l'eau) soit un total de 550 € mensuels. Ce bail sera renouvelé par tacite reconduction à défaut de préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant l'expiration. Ce préavis devra être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. A l'entrée dans les lieux, la caution sera de l'ordre de 450 €.

- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.

Spectacle de Noël à Saint Cyr la Rosière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Mairie de Saint Cyr la Rosière organise un spectacle de Noël pour les enfants de l'école de Préaux dont le coût total s'élève à 800 €. La Mairie de Saint Cyr la

Rosière a sollicité une aide financière de la commune de Préaux. Monsieur le Maire propose une participation de 300 €.

Le Conseil municipal décide d'apporter une aide financière à hauteur de 300 €, à la Mairie de Saint Cyr la Rosière, pour l'organisation du spectacle de Noël.

Questions diverses

- Chemin de Memnard : une rencontre sera organisée avec M. Gérard COUTANT
- Courrier de Mme Sylvie VISVIKIS : le Conseil municipal prend connaissance de ce courrier ayant pour objet la parcelle section D n° 324. Il ne se prononce pas sur l'acquisition de ce chemin privé.
- Prime de Noël pour les agents communaux : jusqu'à maintenant rien n'était prévu pour les agents en fin d'année. Cette année, le Conseil municipal décide d'offrir un ballotin de chocolats à chacun des agents.
- CCAS : Roselyne GUERIN dresse le bilan du repas des Anciens du 9 novembre dernier :
 - 67 personnes étaient présentes
 - 1300 € prévus au budget du CCAS pour le repas, 1296,53 € dépensés
 - 320 € de recettes
- Décorations de Noël : un amélanchier de 95 € a été planté sur la place Saint Germain, 7 sapins de Noël seront installés dans le bourg et décorés en blanc et bleu, des sapins en osier seront placés devant la Mairie. L'installation des décorations est prévue le samedi 6 décembre 2014.